

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

1 0 NOV. 2015

N° 2 / 9 6 9 0 DRH/DE/2015

DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
DES AGENTS D'ASSAINISSEMENT ET D'ASSAINISSEMENT
(Aide conducteur hydrocurage)

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1er Kaada 1432 (29 Septembre 2011) portant promulgation de la loi n° 40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable " ONEE " ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche ;

LE DIRECTEUR GENERAL

D E C I D E

Article I : L'ouverture d'un concours pour le recrutement d'Un (01) Agent d'Assainissement et de Deux (02) Agents d'Assainissement (Aide conducteur hydrocurage), Echelle 01 ONEE – Branche Eau.

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **Trois (03) postes**. Seuls les candidats résidant dans **la préfecture FES ou dans les provinces BOULEMANE, SEFROU, ZOUAGHA MOULAY YACOUB, AL HOCEIMA, TAZA, GUERCIF, TAOUNATE**, concourront pour les postes mis en compétition.

Article III : Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

| Diplôme | Spécialité |
|---------------|---|
| CQP, CFP, CSP | Plomberie –Installations Thermiques et Sanitaires |

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 30 ans à la date du 31/12/2014.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite mentionnant la référence de la présente décision (N° 2 / 9 6 9 0 DRH/DE/2015) ;
- Un curriculum vitae (C.V).
- Une copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir.
- Un certificat de scolarité (niveau 7ème année fondamentale) ;
- Une copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

Article V: Les dossiers de candidatures qui seront pris en considération sont ceux qui ont été envoyés à partir de la date d'émission de la présente décision et reçus à **la Direction Régionale Centre Nord de l'ONEE Branche Eau sise à l'adresse suivante : 88, rue du soudan Fès _ Maroc**, avant Le 30 NOV. 2015. (Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre de l'ONEE Branche Eau fait foi.

Article VI : Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves écrites suivantes :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

Article VII: Modalités de déroulement du concours

| Epreuves | Nature des épreuves | Note | Coefficient | Note éliminatoire |
|----------|---------------------|--------|-------------|-------------------|
| Ecrit | Langue arabe | Sur 20 | 1 | < 05/20 |
| | Langue française | Sur 20 | 1 | < 05/20 |
| | Spécialité | Sur 20 | 4 | < 10/20 |

Article VIII : Publication des résultats : La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.emploi-public.ma

Article IX : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Article X : la présente décision annule et remplace la décision N°2/6032 du 24 JUIN 2015.

Le Directeur Général

AL FASSI FIHRI